



Résumé des exigences

Accréditation *On s'engage en développement durable*

Première accréditation

1 Identification d'un responsable du développement durable

- ✓ Le ou la responsable doit être une ressource permanente au sein de l'entreprise, idéalement un dirigeant dans le cas d'une petite organisation.

2 Établissement des enjeux de développement durable prioritaires

- ✓ La méthodologie (personnes impliquées, critères) doit être définie;
 - Exemples de personnes impliquées : dirigeant, l'équipe de direction, CA, employés, comité DD, autres parties prenantes (clients, fournisseurs, communauté, etc.)
 - Exemple de critères considérés : identification des projets actuels et prévus, identification d'opportunités, résultats de sondages, veille stratégique de la compétition et du secteur d'activité, mesure du niveau de performance par enjeu, analyse de cycle de vie général ou exhaustif.
- ✓ Les enjeux priorités doivent être listés dans l'outil *Grille d'identification des enjeux*.
- ✓ Au moins un enjeu environnemental et un enjeu social doivent être priorités.

3 Réalisation d'un plan d'action en développement durable

- ✓ Le plan d'action en développement durable doit contenir les éléments suivants :
 - le cadre du plan (date d'entrée en vigueur, durée ou date de révision prévue, autres éléments facultatifs : ex. lien avec les politiques en place) ;
 - les enjeux prioritaires ;
 - les actions à mettre en place pour ces enjeux prioritaires (ces actions doivent être suffisamment ambitieuses pour apporter une amélioration concrète de l'organisation dans l'enjeu priorisé);
- ✓ Le plan d'action doit être récent ou refléter la situation actuelle de l'organisation au moment de son dépôt pour analyse.

4 Choix de la stratégie de sensibilisation des employés

- ✓ Une stratégie doit être identifiée afin de sensibiliser les employés au développement durable et à la démarche en cours (ex. formation, réunion d'équipe, affiche, etc.).

5 Choix du mode de diffusion publique de l'engagement

- ✓ Une stratégie doit être déterminée afin de diffuser l'engagement de la direction à poser des actions en DD. Cet engagement public peut prendre plusieurs formes : énoncé dans le plan d'action rendu public, politique DD, charte DD, énoncé sur le site web, etc.

6 Engagement à documenter les actions posées

- ✓ Un engagement doit être pris à ce niveau, assurant les preuves d'une amélioration continue pouvant être reconnue lors du renouvellement de l'accréditation.

7 Déclaration de conformité réglementaire

- ✓ Le document de déclaration de conformité réglementaire doit être complété.

8 Présentation d'un dossier de candidature au Comité d'évaluation

- ✓ Le *Dossier de candidature* et les preuves à fournir doivent être transmis au Comité d'évaluation à l'adresse candidature@onsengagedd.ca.

****Une fois le dossier accepté par la Comité d'évaluation****

Respect des droits d'utilisation de l'image et durée de l'accréditation

- ✓ L'organisation accréditée pourra utiliser les outils de communication *On s'engage en développement durable*, en respectant les normes d'utilisation fournies;
- ✓ L'accréditation est valide pour deux ans.